



Ballainvilliers

CHARTRE DU TEMPS DU MIDI



INTRODUCTION

La rédaction d'une charte du temps du midi permet aux différents acteurs et partenaires (parents d'élèves, animateurs, cuisiniers, ATSEM) de s'exprimer et de mener une réflexion commune et cohérente sur les principes à adopter.

Elle permet d'offrir aux enfants et aux familles un service public de qualité, d'avoir un repas équilibré et de proposer différents espaces de liberté sur le temps du midi.

Elle permet également de réaliser un suivi régulier. C'est un outil qui permet une cohérence d'actions entre les différents intervenants.

Chaque adulte intervenant sur le temps du midi devra être impliqué et être force de propositions.

1. Les Principes

La charte est appliquée par l'ensemble des intervenants qui encadrent le temps du midi.

Le responsable est Madame Le Maire. Le temps du midi est toutefois géré par les deux directrices périscolaires des deux écoles présentes sur la ville. En cas de questionnement, chacun pourra solliciter la direction. Une réunion d'évaluation annuelle aura lieu en fin d'année scolaire lors d'une commission « menus » afin de faire un bilan et d'ajuster la Charte si besoin.

2. Les Objectifs de la Charte

▪ L'éducation au goût

- Veiller à ce que les enfants goûtent les aliments et mangent suffisamment. L'adulte devra savoir faire des compromis avec l'enfant.
- L'enfant même s'il évolue dans un cadre collectif, est aussi une individualité. Il faut considérer avec bienveillance l'enfant qui temporairement s'alimenterait moins qu'à l'ordinaire ou celui qui a un rapport difficile avec la nourriture.
- Sensibiliser l'enfant à la nourriture consommée : sa nature, son environnement, sa place dans l'équilibre alimentaire et les besoins vitaux de l'organisme.
- Faire découvrir de nouvelles saveurs à travers des repas à thème.
- Respecter la nourriture en ne gaspillant pas

▪ La socialisation et l'autonomie

Le temps du repas doit être l'occasion pour les enfants de discuter, de partager des moments de vie mais aussi d'apprendre à faire des choses seul comme se servir, débarrasser, aller chercher de l'eau, le dessert...

- Favoriser les échanges à table
- Permettre à l'enfant de choisir sa place dans la salle de restauration.
- Responsabiliser l'enfant par rapport à ses actes
- Permettre à l'enfant de se servir seul. Cela dépendra du temps, du cadre et des possibilités de l'enfant
- L'inciter à couper sa viande seul, à ouvrir son yaourt L'adulte lui montre afin qu'il puisse y arriver la fois suivante.
- L'inviter au débarrassage

▪ Le respect de l'environnement et le savoir vivre

- Se laver les mains avant de déjeuner
- Il est important de respecter les locaux (restaurant scolaire, centre de loisirs, école...) et les espaces extérieurs.
- Il faut respecter ses camarades et les adultes verbalement et physiquement.
- Il faut veiller à ce que les enfants se tiennent correctement à table.
- Il faut veiller autant que possible à ce que le temps du repas soit un moment de convivialité et d'échanges.
- Au débarrassage des plateaux, les enfants doivent trier les déchets
- Sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire

3. Le rôle des adultes

C'est avant tout un travail d'équipe où le dialogue doit être prépondérant. Il est important de transmettre les informations, de régler les problèmes et de s'assurer que l'équipe travaille en cohérence avec la charte de la restauration.

Pendant le temps de la restauration, l'équipe d'encadrement reste attentive au comportement de l'enfant en matière d'hygiène, de respect de l'environnement, de socialisation.

Rôle de l'équipe d'animation et des ATSEM

- Les enfants prennent à minima 4 composantes sur leur plateau en considérant que le plat est composé de deux éléments et qu'il est obligatoire.
- Ils peuvent se lever de table avec l'accord d'un adulte pour aller aux toilettes, ramasser quelque chose ou aller chercher de l'eau...
- Si par inadvertance, un enfant casse ou renverse quelque chose, il devra ramasser avec l'aide d'un adulte si besoin.
- Les enfants doivent montrer leur plateau à un adulte avant de sortir de la salle de restauration.
- L'enfant peut se servir seul mais doit faire attention à la quantité qu'il prend afin d'en laisser pour les autres et de ne pas gaspiller.
- En élémentaire, les enfants posent leur manteau uniquement lorsqu'ils ont posé leur plateau.
- Les enfants ne mangent pas avec leur couvre-chef.
- A la fin du repas, les enfants empilent leur verre et leur assiette (en maternelle).
- En élémentaire, les enfants mettent tous leurs déchets dans leur assiette, rangent leur plateau en ayant au préalable mis leur verre dans le panier à verres et leurs couverts dans le bac prévu à cet effet.
- Les enfants peuvent discuter entre eux mais en aucun cas crier à travers la cantine.
- Les enfants ne courent pas dans la cantine au risque de bousculer quelqu'un ou de tomber.
- Ils peuvent aller rechercher des légumes ou autre s'ils le souhaitent avec l'accord d'un adulte.
- Les enfants ne changent pas de place sans l'accord d'un adulte.
- Aider les enfants à se servir et à couper leur viande si besoin.
- Les animateurs doivent attendre le relais des enseignants avant de partir et communiquer des informations si besoin.
- Il faut savoir pallier et se réorganiser lorsqu'un adulte est absent.
- Il faut soigner un enfant, noter les soins dans le cahier d'infirmerie et informer l'enseignant du soin donné.
- Si l'enfant ne se sent pas bien, il faut appeler les parents et informer l'enseignant.
- Tenir compte du rythme de l'enfant avant et après le repas

- Proposer des activités pendant le temps du midi, adaptées au lieu et aux conditions météorologiques.
- Être accueillant, aider l'enfant mais ne pas faire à sa place.
- Adapter son langage

Rôle du personnel de restauration

- Deux personnes de service doivent être présentes dans la salle pour répondre aux demandes (pain, eau...) et aider au service si besoin.
- Pour les maternelles, veiller à la mise à disposition des plats au fur et à mesure du repas afin d'éviter de l'attente
- Solliciter les enfants à prendre tout sur leur plateau
- Encourager l'enfant à goûter
- Travailler tout au long de l'année sur un affichage qui sensibilise les enfants aux différents aliments servis
- Mettre en valeur les plats servis
- Mettre en place une organisation efficace et efficiente afin que le temps du midi se déroule dans de bonnes conditions.
- En cas d'absence de personnel, les agents assureront les tâches qui sont prioritaires.

Rôle des parents

- Les parents participent par le biais des associations de parents d'élèves aux commissions des menus, à la mise en œuvre de la charte et de son suivi.
- Les parents dont les enfants ont des allergies ou un régime alimentaire spécifique doivent le signaler au service scolaire.
- Sensibiliser les parents aux grignotages et aux coupe-faim.

4. L'Autorité

Faire preuve d'autorité c'est se faire respecter des enfants et les respecter

- La sanction pour une faute commise ne doit en aucun cas entraîner une humiliation ou des moqueries. Elle doit être comprise par l'enfant et doit avoir pour objectif que la faute ne se reproduise pas.
- Si le comportement d'un enfant pose régulièrement des problèmes, il convient de rechercher les causes, de le rencontrer et d'informer sa famille par le biais du cahier de correspondance ou du téléphone.
- En cas de manquement grave à la discipline, une sanction d'exclusion pourra être décidée par la municipalité. Seul le maire est autorisé à exclure un enfant de la restauration scolaire.
- La nature des sanctions sera proportionnelle et en rapport avec la faute commise. Elle aura pour objectif de réparer les dommages occasionnés et de les sensibiliser sur les conséquences.
- La rédaction d'un écrit est possible sous la forme d'un engagement, d'une excuse ou sous la forme d'un témoignage. La rédaction de lignes est toutefois interdite.
- Les châtiments sont également interdits.

5. Les règles de vie de la pause méridienne

- **Dans la cour/ dans les salles d'activités**
 - L'enfant vient déjeuner quand il le souhaite dans le temps imparti
 - Il peut aller aux toilettes avec l'autorisation d'un adulte.
 - Les toilettes ne sont pas un lieu de jeu.

- Il doit respecter les camarades et les adultes.
- Il doit respecter l'environnement et les jeux mis à disposition.
- Il ne doit pas lancer de projectiles même en dehors de l'école car quelqu'un pourrait être blessé.
- Il doit faire attention à ses vêtements afin qu'ils ne restent pas dans la cour.
- Il ne mange pas de friandises avant de passer à table.
- Lorsqu'il fait une bêtise, il doit la réparer.
- L'enfant peut solliciter un adulte afin qu'il joue avec lui.
- Il ne faut pas grimper sur les grilles et portail de l'école

▪ Dans la salle de restauration

- Les enfants se lavent les mains avant de passer à table.
- Les enfants rentrent dans le calme à la cantine et disent « bonjour » aux personnels de service et aux animateurs.
- Les enfants respectent la nourriture présente dans leur plateau ou sur la table
- Les enfants se lèvent qu'avec l'autorisation d'un adulte
- Les enfants rangent leur chaise à leur départ

6. La sécurité

- Une trousse de secours est à disposition sur les sites de restauration maternels et élémentaires afin d'effectuer les soins.
- Lorsqu'un enfant vient se plaindre auprès d'un adulte, celui-ci doit prendre en compte sa douleur. Il est à l'écoute, vérifie sa température si besoin, apporte les soins nécessaires et note dans le cahier d'infirmerie les symptômes de l'enfant et les soins apportés.
- Si l'enfant ne se sent pas bien, l'adulte contactera ses parents afin qu'il rentre chez lui. Il informera ensuite l'équipe enseignante du départ de l'enfant.
- En cas d'accident, l'adulte fera appel au SAMU (le 15 ou le 112) afin d'avoir un avis médical et de prodiguer les premiers gestes.
- Si l'enfant doit partir à l'hôpital, un adulte devra l'accompagner si le parent n'est pas encore arrivé.
- L'animateur devra remplir une déclaration d'accident qu'il communiquera aux parents et à la mairie.
- Les adultes devront assurer la sécurité physique et morale de l'enfant en étant vigilants, répartis dans les différents espaces, bienveillants et à l'écoute.

7. Les médicaments

Le personnel encadrant n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants même avec une ordonnance du médecin excepté en cas d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) signé par les parents, le chef d'établissement, le médecin de l'éducation nationale, le médecin traitant et le maire.